



Volleyball Canada Beach Nationals

Zero Tolerance Policy

The French version of this policy appears at the end of this document. (*La version française figure à la fin du document.*)

Volleyball Canada aims to ensure a SAFE and POSITIVE environment for all participants, spectators, referees and staff at all National Championships. Rude, profane, disrespectful, aggressive, and disruptive behaviour will not be tolerated from any individuals. All event attendees are encouraged to communicate in an appropriate manner at all times.

Volleyball Canada will be enforcing a zero-tolerance approach in all incidences of inappropriate conduct, which may include but is not limited to:

- Any comment(s) or action(s) deemed rude, profane, disrespectful, disruptive, or aggressive, exhibited while on-site at Volleyball Canada Beach Nationals.
- Any actions or behaviour that contravene Volleyball Canada's Code of Conduct.
- Any actions contrary to policies that impede or disrupt the safe and effective operation of a Volleyball Canada Beach National Championships.

The following sanctions may be implemented to individuals and/or teams who contravene any of the above listed conduct:

General Misconduct:

- Sanctions for Parents/Spectators and/or Coaches
 - 1st incident – General Warning
 - Warning that their affiliated team may receive a 4-point penalty if there is a 2nd incident.
 - Warning that the individual(s) may be removed from the tournament
 - 2nd incident – Implementation of penalty(ies)
 - Team to receive a *4-point penalty
 - Individual(s) removed from tournament area
- Sanctions for Players
 - 1st incident – General Warning
 - Warning that the team may receive a 4-point penalty if there is a 2nd incident.
 - 2nd incident – Implementation of penalty(ies)
 - Team to receive a *4-point penalty

**In cases where an individual or team displays multiple offences, sanctioning may lead to a 4-point penalty per offence.*

**Discrimination:**

Any individual who engages in taunts, insults, or intimidation based on discriminatory grounds shall be removed from the match and/or the facility. Discriminatory grounds include the following, without limitation:

- Race, national or ethnic origin, skin colour, or language spoken;
- Religion, faith or beliefs;
- Age
- Sex, sexual orientation or gender identity / expression;
- Marital or familial status;
- Genetic characteristics;
- Disability.

All offenses, major or minor, will be kept on file with Volleyball Canada's Safe Sport Department.

Volleyball Canada reserves the right to proceed directly to the sanctions stage of this policy, without issuing a first-stage warning, if it determines that the nature or severity of the incident or conduct warrants immediate disciplinary action.



Championnats nationaux de plage

Volleyball Canada

Politique tolérance zéro

Volleyball Canada vise à assurer un environnement SÉCURITAIRE et POSITIF pour tous les participants, les spectateurs, les arbitres et le personnel à tous championnats nationaux. Aucun comportement grossier, blasphématoire, irrespectueux, agressif ou perturbateur ne sera toléré de la part de quiconque. Tous les participants à l'événement sont encouragés à communiquer de manière appropriée en tout temps.

Volleyball Canada appliquera une approche de tolérance zéro dans tous les cas de conduite inappropriée, qui peut inclure les comportements suivants, mais ne s'y limitant pas :

- Tout commentaire(s) ou action(s) jugée(s) impolie(s), profane(s), irrespectueuse(s), perturbatrice(s) ou agressive(s), exhibée(s) sur les lieux de compétition des Championnats nationaux de Volleyball Canada.
- Toute action ou tout comportement qui contrevient au Code de conduite de Volleyball Canada.
- Toute action contraire aux politiques qui entrave ou perturbe le fonctionnement sécuritaire et efficace d'un Championnat national de Volleyball Canada.

Les sanctions suivantes peuvent être appliquées aux individus et/ou aux équipes qui contreviennent à l'un des comportements énumérés ci-dessus :

Faute d'inconduite générale

- Sanctions pour les parents/spectateurs et/ou les entraîneurs (faute d'inconduite générale).
 - 1er incident - Avertissement général
 - Avertissement que l'équipe peut recevoir une pénalité de quatre (4) points s'il y a un deuxième incident.
 - Avertissement que la(les) personne(s) pourrai(en)t être exclue(s) du tournoi.
 - 2e incident – Application de pénalité(s)
 - L'équipe reçoit une pénalité de quatre (*4) points
 - La (les) personne(s) est (sont) expulsée(s) du tournoi
- Sanctions pour les joueurs
 - 1er incident – Avertissement général
 - Avertissement que l'équipe peut recevoir une pénalité de quatre (4) points s'il y a un deuxième incident.
 - 2e incident – Application de pénalité(s)



- L'équipe reçoit une pénalité de quatre (*4) points

**Dans les cas où un individu ou une équipe commet plusieurs infractions, la sanction peut entraîner une pénalité de cinq (5) points par infraction.*

Discrimination

- Toute personne dirigeant des railleries, des insultes ou des propos intimidants fondés sur des motifs discriminatoires sera exclue du match et/ou des lieux de compétition. Les motifs discriminatoires comprennent les éléments suivants, mais ne s'y limitent pas :
 - la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur de la peau ou la langue parlée ;
 - la religion, la foi ou les croyances
 - l'âge
 - le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité/expression de genre
 - la situation matrimoniale ou familiale
 - les caractéristiques génétiques
 - le handicap.

Toutes les infractions, qu'elles soient majeures ou mineures, seront conservées dans les dossiers du département de la sécurité sportive de Volleyball Canada.

Volleyball Canada se réserve le droit de passer directement à la phase de sanctions prévue par la présente politique, sans émettre d'avertissement préalable, s'il estime que la nature ou la gravité de l'incident ou du comportement justifie une mesure disciplinaire immédiate.